

Plan Local d'Urbanisme de SAINT-VINCENT-de-MERCUZE

Compte-rendu de la Réunion Publique du 30 octobre 2018

Participants :

Mairie : Monsieur le Maire et ses conseillers municipaux.

Adeline Rey Urbaniste.

Habitants : une quarantaine de personnes a assisté à la présentation et a posé des questions.

L'ordre du jour était le suivant : la présentation de la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le règlement graphique et écrit, ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation, ont été présentés par le biais d'une exposition en déambulation libre.

Les questions ont été les suivantes :

1. Le code couleur des documents graphiques porte à confusion entre la trame bâtie du cadastre affichée en gris et les zones AU d'urbanisation future également affichées en gris.

Les codes couleurs seront revus plus de lisibilité.

2. La pénurie d'eau annoncée est-elle due au réchauffement climatique ou à l'augmentation de la population et donc des consommations d'eau sur la commune ?

Les sources captées sur la commune pour alimenter son réseau d'eau potable connaissent, depuis plusieurs années déjà une période d'étiage sévère (période de basses eaux qui se tient généralement à la fin de l'été et au début de l'automne) qui a tendance à s'aggraver. Cette situation issue du milieu naturel, et donc possiblement due au réchauffement climatique, couplée au développement urbain, bien que très raisonnable depuis 20 ans comparé à ce qu'il se fait sur les autres communes du Grésivaudan, amène à cette situation critique de risque de manque d'eau pendant les 2 à 3 mois de la période d'étiage.

Face à cette situation, Mr le Maire a d'abord pris des mesures exceptionnelles de bonne conduite : programme de recherche de fuites, coupure du flux des bassins, interdiction d'arroser et de remplir les piscines sur des plages horaires données... Ces mesures, si elles ne sont pas suffisantes, et dans l'attente qu'une solution soit trouvée par l'intercommunalité, seront renforcées par des mesures plus drastiques qui pourraient amener à bloquer le développement urbain et les projets d'aménagement et d'extension du bâti.

3. Le Parc Naturel Régional de Chartreuse a réalisé, il y a quelques années, une étude sur le patrimoine et le paysage de la commune. Comment cette étude est-elle intégrée au PLU ?

Le PLU a fait l'objet d'un diagnostic paysage et patrimoine poussé, mené par un paysagiste, qui reprend ces éléments. Les élus ont d'ailleurs veillé à ce que les éléments paysagers et patrimoniaux identitaires de la commune et qui présentent une forte sensibilité soient affichés dans le projet communal (PADD) comme éléments prioritaires à prendre en compte dans le développement de la commune. La plupart de ces éléments sont d'ailleurs traduits dans le règlement et sur le zonage du PLU : secteurs inconstructibles Ap et N, éléments du patrimoine bâti identifiés...

4. Dans quelle mesure le PLU favorise les déplacements modes doux (marche, vélo) et notamment une liaison cycle sécurisée pour gagner la gare de Goncelin ?

La réflexion d'une liaison sécurisée entre Saint-Vincent-de-Mercuze et la gare de Goncelin doit être menée à l'échelle de l'intercommunalité, et ce d'autant que cette connexion nécessite la traversée de plusieurs communes et surtout le franchissement de l'Isère.

Pour rappel, les documents présentés et exposés ce jour sont consultables en Mairie jusqu'au 15 décembre 2018, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Les remarques et observations peuvent être transmises :

- **Par écrit directement sur le registre de concertation disponible en mairie.**
- **Par courrier postal à l'adresse de la mairie en précisant que l'objet porte sur l'élaboration du PLU.**
- **Par mail à l'adresse suivante : mairie.saint-vincent-de-mercuze@wanadoo.fr en précisant que l'objet porte sur l'élaboration du PLU.**